

VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB

DC N° 16.282

DECISION

*Concernant la fixation de tarifs
de l'Ecole de Musique de ROYAN*

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

. Vu la décision en date du 17 juillet 2014 (DC N°14/221) concernant la fixation des tarifs de l'Ecole de Musique de ROYAN, rendu exécutoire le 22 juillet 2014,

DECIDE

- de fixer à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de l'Ecole de Musique comme suit :

	<i>Pour mémoire Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
I – COTISATIONS - ENFANTS (Montant trimestriel)		
<u>Module 1</u> * Instrument + formation musicale + pratique collective - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	49,00 € 87,00 €	50,00 € 90,00 €
<u>Module 2</u> * Formation musicale + pratique collective - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	46,00 € 67,00 €	46,00 € 70,00 €
<u>Module 3</u> * Formation musicale - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	43,00 € 64,00 €	45,00 € 66,00 €
<u>Module 4</u> * Eveil musical - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	42,00 € 42,00 €	45,00 € 50,00 €
<u>Module 5</u> * Pratique collective - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	18,00 € 19,00 €	20,00 € 22,00 €
(2^{ème} enfant et plus) - ROYAN - <i>Autres Communes</i>	17,00 € 24,00 €	20,00 € 30,00 €
Durée des cours (suivant les niveaux) * Instrument : de 0h20 à 1h * Formation musicale : de 0h45 à 1h30 * Pratique collective : de 0h45 à 1h30		

COTISATIONS – ADULTES (Montant trimestriel)	Pour mémoire Ancien tarif	Nouveau tarif
Module 1 - ROYAN - Autres Communes	63,00 € 112,00 €	70,00 € 125,00 €
Module 2 - ROYAN - Autres Communes	56,00 € 86,00 €	60,00 € 99,00 €
Module 3 - ROYAN - Autres Communes	53,00 € 82,00 €	55,00 € 96,00 €
Module 5 - ROYAN - Autres Communes	19,00 € 21,00 €	25,00 € 30,00 €
II – CONDITIONS D'INSCRIPTION		
* Eveil musical : dès l'âge de 4 ans dans la limite des places disponibles		
* Adultes : dans la limite des places disponibles		
* Disciplines instrumentales : après tests à la rentrée, âge minimum 6 ans		
* Formation musicale : après tests à la rentrée, âge minimum 7 ans		
III – LOCATION INSTRUMENTS		
30,00 €/trimestre + Caution de 150,00 €/instrument		

- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7062 & 7083 – Fonction 311 sur le Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 23 juin 2016

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENGO